

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 21 décembre 2023

Date de l'annonce publique : 08/12/2023

Date de la convocation des conseillers : 08/12/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence		Néant.
Procuration		Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-12-21 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		Décompte de travaux - Réaménagement de l'aire de jeux de l'éducation préscolaire à Crauthem

Le conseil communal,

Vu le décompte définitif, établi par le service technique communal le 6 novembre 2023 et arrêté par le collège le 16 novembre 2023, concernant le projet relatif au réaménagement de l'aire de jeux de l'éducation préscolaire à Crauthem ;

Considérant que le décompte définitif s'élève à : 121.912,82 € ;

Vu l'article 4/926/221313/22013 (Réaménagement de l'aire de jeux de l'éducation préscolaire à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2022 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte définitif du projet suivant :

Projet	Montant en €
Réaménagement de l'aire de jeux de l'éducation préscolaire à Crauthem	121.912,82

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 28 décembre 2023

POUR
EXPEDITION
CONFORME


 Le bourgmestre,


 Le secrétaire communal ff,